



La Municipalité de *Saint-Apollinaire*

11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996 Fax : 418 881-4152

[www.st-apolinaire.com](http://www.st-apolinaire.com)

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE

#### À L'ÉGARD DU PROJET DE RÈGLEMENT 909-2021

---

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement n° **909-2021** intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 et le règlement de construction numéro 592-2007 afin d'ajouter l'acier Corten comme matériau de revêtement extérieur autorisé, ainsi que pour préciser l'usage du bois comme matériau de construction d'un mur de soutènement.*

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le processus décisionnel à l'égard de ce projet de règlement a été maintenu par le conseil municipal, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2020, par la résolution 18226-06-2020, conformément à l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020.

Conformément à cet arrêté, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil municipal **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur le projet de règlement N° **909-2021** aura lieu du **14 au 28 juin 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit sur ce projet de règlement et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de cet avis, à Cathy Bergeron, directrice générale adjointe au 11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0 ou transmettre un courriel l'adresse suivante : [cathy.bergeron@st-apolinaire.com](mailto:cathy.bergeron@st-apolinaire.com).

En conséquence, après la tenue de la présente consultation écrite, le conseil municipal prendra connaissance des commentaires écrits reçus et il pourra adopter le règlement. Ce règlement pourra tenir compte des commentaires écrits reçus pendant cette période de consultation écrite.

Ce projet de règlement est présenté sur le site internet de la Municipalité et sur demande au bureau municipal (par téléphone ou par courriel).

Donné à Saint-Apollinaire le 14 juin 2021.

Cathy Bergeron  
Directrice générale adjointe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie, le 14 juin 2021, à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Apollinaire le 14 juin 2021.

Cathy Bergeron  
Directrice générale adjointe

---